

Rando photo

« Regards croisés sur les Raspes »

REGLEMENT DU CONCOURS

I – Période du concours photos : du 09 juin au 20 octobre 2011

II- Inscriptions se font soit :

- ∞ au Syndicat d'Initiative des Raspes du Tarn – Maison à colombages – 12430 LE TRUEL,
- ∞ par Internet, dossier à retourner l'adresse suivante : **info.letruel@roquefort.com**

En même temps que le dépôt des fichiers des photographies numériques non-compressés au format jpeg, de minimum 2Mo.

Présenter une photo par sujet et respecter impérativement l'ordre demandé sous peine de non-prise en compte de l'envoi (voir feuille de route).

Le **questionnaire** portant sur la connaissance du territoire des Raspes doit être remis à cette occasion.

La participation au concours est gratuite.

Chaque envoi devra être accompagné des coordonnées complètes de l'auteur : nom, prénom, adresse complète, année de naissance (inscrire vos coordonnées au feutre indélébile sur les CD et DVD éventuels), d'un engagement sur l'honneur précisant que le candidat est l'auteur exclusif des photos envoyées ainsi que d'une adresse e-mail où pourra être envoyé un accusé de réception.

À défaut d'obtenir celui-ci après un délai de quinze jours, chaque concurrent concerné devra téléphoner au numéro suivant **05 65 62 54 92**.

III- Matériel photographique

Les appareils photos numériques sont préconisés. Prévoir éventuellement pied, flash etc.

IV- Critères attendus

Les photos attendues au minimum de 2Mo (réglage-qualité maximum) doivent correspondre aux 8 sujets proposés. (Voir feuille de route). Les retouches ne sont pas acceptées.

Le nom du fichier de chaque photo doit renommer : N° du sujet NOM PRÉNOM

Les photographies pouvant être ensuite rendues publiques, les enfants ne peuvent apparaître sur les clichés sauf autorisation signée des parents.(voir pièce jointe)

Les photos doivent être **prises durant la période indiquée** (pas de photo d'archives ou hors saison).



V- Jugement et classement

Les fichiers numériques doivent être parvenus **avant le 20 OCTOBRE** au plus tard.

Ils seront examinés et jugés le **samedi 22 OCTOBRE** dans la salle du centre d'art mural de St Victor.

Tous les participants sont invités à participer au jury. Les plus jeunes sont particulièrement attendus.

Le classement final se fera sur toutes les photos imposées.(8 par photographe)

Deux catégories de participants sont prévues :

- ∞ moins de 16 ans
- ∞ plus de 16 ans

Le questionnaire permettra de départager les ex-aequo.

VI- Déroulement

Les feuilles de route sont disponibles sur le site Internet des Rases du Tarn :

<http://www.rases-du-tarn.fr/fr/fetes/rando-photo.php>

Elles sont également disponibles au Centre d'Art Mural à Saint-Victor et au Syndicat d'Initiative des Rases du Tarn au Truel.

Le circuit pédestre de 8 km ne présente pas de difficulté particulière mais tout photographe sait que la recherche de l'angle idéal requiert parfois une prise de risque et du temps. Nous vous demandons donc de prévoir une tenue adaptée, une boisson et éventuellement de quoi vous restaurez.

VII -Les concurrents autorisent les organisateurs à conserver les fichiers, CD et DVD envoyés. Ils autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement les photos, même non primées, pour l'illustration de supports de promotion des Rases accompagnées du nom de leur auteur.

Les photos non utilisées seront soit archivées soit détruites.

VIII - La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du règlement et des décisions du jury. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de circonstance imprévue et de cas de force majeure les obligeant à modifier ce présent règlement, annuler ou reporter le concours.

La liste des gagnants sera publiée dans la presse locale. Chacun sera averti par un courrier personnel.

IX – le dossier de chaque participant comprend :

- ◆ le règlement de participation
- ◆ le formulaire de renonciation au droit à l'image
- ◆ la feuille de route
- ◆ le topo-guide
- ◆ la présentation du territoire des Rases du Tarn
- ◆ le questionnaire

